

22962 - le gargarisme entraîne -t- il la nullité du jeûne ?

La question

Le jeûne devrira-t-il invalide à cause du gargarisme ?

La réponse détaillée

Il n'entraîne pas la nullité du jeûne si on ne l'avale pas. Mais ne le faites qu'en cas de nécessité. Il ne remet pas en cause votre jeûne s'il ne s'infiltre pas dans votre ventre .